

Sujet : [INTERNET] Consultation période complémentaire de vénerie sous terre dans la Sarthe
2021

Date : Sat, 1 May 2021 22:25:56 +0200

De : Emilie Guigueno (Amy)

Permettez-moi de vous manifester ma ferme opposition au projet d'arrêté prévoyant le déterrage du blaireau sur deux périodes complémentaires en 2021 dans le département de la Sarthe. Je trouve inadmissible d'autoriser ainsi la destruction de la biodiversité ici fondé sur des données non quantifiables du supposé caractère nuisible du blaireau. Aucune donnée chiffrable des dégâts n'étant soumise, il ne s'agit donc là que de suppositions. Engager l'élimination d'animaux sur ce type de fondement n'est en rien rigoureux et rentre en parfaite contradiction avec le plus grand nombre qui se trouve du côté de la défense de la biodiversité et la condamnation de cette pratique archaïque qu'est la vénerie sous terre. J'attends le projet d'arrêté qui en finira avec toute complaisance envers une pratique barbare et dépassée pour mettre une fois pour toute fin à la chasse du blaireau qui devrait être protégé comme le prévoit la convention de Berne de 1979 au lieu d'être ainsi offert en pâture.

Cordialement.

Emilie Guigueno